

Oui au Cepi!

Nous publions ci-dessous la position de dix directeurs de conservatoire qui prennent la défense du Cycle d'enseignement professionnel initial. Pour autant, tous ne partagent pas cette position, comme l'a montré une table ronde organisée par la DMDTS à Musicora. Nous nous en ferons l'écho dans un prochain numéro.

Définition

Le Cycle d'enseignement professionnel initial est, d'après le décret du 16 juin 2005, « destiné à approfondir la motivation et les aptitudes des élèves en vue d'une orientation professionnelle [...] ». Il dispense un enseignement permettant à l'élève d'acquérir le savoir-faire nécessaire à une pratique confirmée et une culture musicale, chorégraphique et théâtrale ». Le Cepi est organisé et financé par les régions, assuré par les CRR et les CRD. Il est ouvert sur examen aux élèves titulaires du brevet de fin de second cycle. Sa durée est de 2 à 4 ans et il est sanctionné par un diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP) qui remplacera progressivement l'actuel DEM (diplôme d'études musicales). Le Cepi est intégré au Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF).

Un témoignage

Un collectif de directeurs de conservatoire du Nord-Pas-de-Calais et de Poitou-Charentes témoigne en faveur du Cepi dans une lettre ouverte adressée au directeur de la DMDTS et aux représentants des collectivités territoriales. Nous en publions de larges extraits :

« Le Cepi musique danse et théâtre, dont la mise en place est prévue dans le cadre de l'application de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, fait couler beaucoup d'encre. En Nord-Pas-de-Calais et en Poitou-Charentes, nous l'avons mis en œuvre depuis 2007 avec l'aval du ministère de la Culture et de la Communication. Après deux années de fonctionnement, nous tenons à vous communiquer notre témoignage.

Le Cepi

Construire des passerelles entre les établissements dans un partage des modules enseignés,
Élargir les domaines de compétences, les expériences artistiques,
Permettre aux jeunes de s'approprier activement leur parcours,
Inventer, imaginer l'artiste de demain.

Le Cepi, ce n'est pas la baisse du niveau des élèves, l'éparpillement dans des apprentissages inutiles à la compétitivité de nos jeunes artistes.

Le Cepi, ce n'est pas trop d'heures de cours : la plupart des élèves dépassent le nombre d'heures prévu par les textes en ajoutant, par exemple, des unités d'enseignement au choix.

Le Cepi, ce n'est plus la formation solitaire et forcée avec le risque d'échecs successifs aux concours d'entrée des conservatoires supérieurs.

Les étudiants exceptionnels réussissent toujours, on ose dire, « quels que soient l'établissement, le cycle, la méthode, le cursus ».

Mais les autres ? Ceux qui sont le fer de lance de nos conservatoires, ceux dont nous avons réussi à maintenir l'envie de

musique, de danse, de théâtre après huit, dix années d'exigence en parallèle à l'école ; ces talents incontestables qui rêvent de construire leur vie dans le milieu artistique, d'être professeur de conservatoire, enseignant de l'Éducation nationale, artiste intervenant à l'école, ceux qui découvrent grâce au Cepi d'autres professions, administration de structures culturelles, journaliste spécialisé, médiateur culturel... Comment leur préparer une carrière solide largement ouverte sur un monde en mutation, appuyée sur une pratique artistique personnelle consolidée, qui nous épargne des profils fantaisistes ? [...]

Le Cepi [...] est la réforme que nous attendions, le tournant dont avaient besoin nos établissements, cet appel d'air qui donne aussi un nouveau souffle aux contenus d'enseignement des premier et deuxième cycles. [...] Préservez ce cycle enrichissant et complet qui mène à un diplôme national et qui nécessite un pilotage régional avec la participation de toutes les collectivités. »

Xavier Van Rechem (CRD d'Arras), **Patrick Pouget** (CRD du Boulonnais), **Jean Robert Lay** (CRD du Calaisais), **Augustin Maillard** (CRD du Pays chatelleraudais), **Jean-Pierre Pommier** (CRD de la communauté d'agglomération de La Rochelle), **Christophe Duchêne** (CRR de Lille), **Christophe Fulminet** (CRD de l'agglomération de Niort), **Eric Valdenaire** (CRR de Poitiers), **Isabelle Leupe** (CRD de Roubaix), **Christine Souillard** (CRD de Saint-Omer)